

→ c) Bassin - Déversoir

Le bassin sera réalisé en déblais. Le déversoir du bassin de rétention drainera un bassin versant de 1.1 ha et devra évacuer un débit centennal de 0.93 m³/s.

Le département de l’Ardèche a émis un avis défavorable au déversement du trop-plein du bassin de rétention des eaux pluviales par surverse latérale dans le fossé longeant la RD 255A et demande de mettre en place une buse pour évacuer ce trop-plein.

La cote haut de talus du bassin de rétention est à 139.30 m. La cote du bas de talus du fossé exutoire est à 137.02 m à l’angle Nord-Ouest du bassin.

En prenant une conduite béton de diamètre 400 mm la pente théorique de la conduite serait égale à :
 $((139.30-0.40)-137.02)/7.40=25 \%$.

Une conduite de Ø400 mm avec une pente de 25% permettra d’évacuer un débit de 0.95 m³/s et donc le débit centennal demandé (0.93 m³/s).

Egalement à la demande du département de l’Ardèche, le fossé sera busé avec une conduite de diamètre 500 mm jusqu’à la buse passant sous la route communale qui passera de Ø300 mm à Ø500 mm.

4.5. SYNTHÈSE DU DOCUMENT D’INCIDENCES

PHASE EXPLOITATION	Incidences potentielles du projet	Mesures correctives envisagées	Incidences « résiduelles » du projet en présence des mesures correctives
DEBIT (T=10ans)	Un surdébit de 0.21 m ³ /s	Bassin de rétention	Débit d’infiltration = 0.0072 m ³ /s
QUALITE	Négligeable	Décantation dans le bassin	Nulle
MILIEU NATUREL	Non impacté	Aucune	Nulle
NATURA 2000	Non impacté	Aucune	Nulle
ZONES HUMIDES	Non impacté	Aucune	Nulle
INONDABILITE	Non inclus dans le PPRI mais imperméabilisation de surface	Création d’un volume de compensation dans le bassin de rétention et déversoir en cas de pluies exceptionnelles	Pas d’impact sur la surface d’expansion des crues
CONCLUSION	La principale incidence est un surdébit (T=10 ans) de 0.21 m ³ /s.	Mise en place d’un bassin de rétention et d’un réseau pluvial.	Débit de fuite et conduite Ø400 mm en cas de pluies exceptionnelles